

Konferenz der städtischen Finanzdirektorinnen und -direktoren
Conférence des directrices et directeurs des finances des villes
Conferenza delle direttrici e dei direttori finanze delle città



Rapport annuel 2025



Rapport annuel 2025

1. Organisation et évolution du nombre des membres

La Conférence des directrices et directeurs des finances des villes (CDFV) traite, en concertation avec l'Union des villes suisses (UVS), les questions de politique fiscale et financière qui concernent les villes suisses. Elle veille à l'adoption d'une position commune des villes dans ces domaines politiques et s'engage pour une représentation efficace des intérêts communs en matière de politique fiscale et financière auprès de la Confédération et des cantons. La CDFV a été fondée en 2014. Forte au départ de ses 22 membres fondateurs, elle n'a cessé de croître et comptait 40 villes membres à fin 2025, année de l'adhésion de la ville de Kriens. Malheureusement, Soleure a choisi de se retirer de la CDFV pour fin 2025. La Conférence entame donc l'année 2026 à nouveau à 39 membres.

2. Comité

L'Assemblée générale 2025 a élu deux nouveaux membres au Comité. Melanie Mettler (Berne) et Beat Feurer (Bienne) remplacent Michael Aebersold (Berne) et Urs Marti (Coire), qui se sont retirés du Comité de la CDFV après avoir quitté leurs fonctions municipales. Anna Meisser a repris la direction du Secrétariat en janvier 2025. Maja Münstermann, qui a assuré la gestion administrative de la CDFV pendant de nombreuses années, a pris sa retraite en août 2025 et a transmis ses fonctions à Valérie von Allmen.

3. Axes thématiques

Programme d'allègement budgétaire 2027

En septembre 2024, se basant sur le rapport «Examen des dépenses et des subventions», du groupe d'experts qu'il avait mandaté, le Conseil fédéral avait fixé les mesures d'allègement devant être appliquées. Le Gouvernement veut prendre des mesures essentiellement du côté des dépenses, mais il en prévoit également du côté des recettes. À l'automne 2024, l'UVS et la CDFV ont écrit conjointement à Berne pour rappeler qu'en raison de la structure fédéraliste de la Suisse, les mesures d'économies proposées touchent non seulement les cantons, mais aussi les villes et les com-

munes. Puis au printemps 2025, CDFV et UVS se sont exprimées ensemble dans le cadre de la procédure de consultation. Depuis lors, le dossier suit son cours dans le processus politique. Les villes refusent les mesures qui conduisent à un transfert unilatéral de charges sur elles et à des réductions de prestations pour leurs populations, et qui de ce fait affaiblissent sensiblement la qualité de la vie urbaine. Le dossier du Programme d'allègement et la question de fond d'un changement substantiel des rapports de financement continueront d'occuper la CDFV en 2026.

Changement du système d'imposition de la propriété du logement

En décembre 2024, le Parlement avait adopté le changement du système d'imposition de la propriété du logement. La solution retenue prévoit une refonte complète du système, où les résidences secondaires seraient aussi exonérées de l'impôt sur la propriété du logement. En outre, les Chambres ont lié le projet avec la possibilité d'introduire un impôt réel sur les résidences secondaires. Comme la réforme imposait une modification de la Constitution, l'objet a été soumis en septembre 2025 au référendum obligatoire. L'Union des villes avait décidé de recommander le non. Les villes des membres du Comité de la CDFV ont soutenu l'UVS en fournissant des chiffres et des faits importants pour l'élaboration des arguments. Le changement de système a été approuvé dans les urnes le 28 septembre 2025. La CDFV suit désormais la mise en œuvre de la loi dans les cantons.

Imposition individuelle: audition

Après avoir pu faire valoir sa position sur l'imposition individuelle en 2024, tant à l'audition par la CER-N que dans divers courriers adressés aux commissions et au Parlement, la CDFV a continué à défendre cette position lors du processus parlementaire au début de 2025. La loi sur l'imposition individuelle a été adoptée par les deux Chambres en votation finale le 20.06.2025. Dans les mois suivants, le double référendum contre le projet a abouti. En novembre 2025, le Comité de l'Union des villes a décidé de défendre activement les intérêts des villes dans la campagne de votation. À fin 2025, Franziska Bitzi Staub a défendu la position de la CDFV et des villes face aux questions des médias et elle assumera en 2026 le rôle de représentante des villes dans la campagne référendaire.

4. Événements et contacts

Assemblée générale

L'Assemblée générale de la CDFV s'est tenue le 16 mai 2025 à la Maison des Générations à Berne. La présidente Franziska Bitzi Staub a présidé la partie statutaire de la réunion. À l'issue de celle-ci, le Dr. Markus Notter, ancien conseiller d'État du canton de Zurich, a présenté un exposé sur le thème «Après chaque crise vient l'analyse – et qu'apprenons-nous vraiment?». Lors de l'apéritif qui a suivi, les membres de la CDFV et leurs invité-e-s ont échangé sur divers thèmes de politique financière. 21 personnes ont pris part à cette 10^e Assemblée générale.

Colloque «Perspectives à long terme des finances municipales»

Le Colloque de la CDFV, tenu le 19 septembre 2025 à Berne, était consacré aux perspectives à long terme des finances des villes. Une étude commandée par

la CDFV à Ecoplan a examiné quels effets les changements démographiques pourraient avoir sur les budgets communaux jusqu'en 2060. Michèle Kreienbühl et André Müller, d'Ecoplan, ont présenté les prévisions concernant l'évolution de la population urbaine et les perspectives financières. Leur exposé a été complété par une analyse du Dr. Peter Sinelli (ZHAW) sur les narratifs de la résilience fiscale et par deux exemples pratiques, présentés par Pierre Dessemonnet (syndic d'Yverdon-les-Bains) et Hans-Peter Hilfiker (maire d'Aarau). Près de 65 personnes ont participé au Colloque.

Rencontre des Comités CDFV-CDF

Le 21 novembre 2025, les Comités de la CDFV et de la CDF se sont rencontrés pour la deuxième fois. Cette année, c'est la CDFV qui invitait. Les thèmes de l'échange ont été entre autres la suppression de la valeur locative, l'imposition individuelle et le programme d'économies de la Confédération.



Le comité de la CDFV et le secrétariat 2025.

Organes

Présidente

Franziska Bitzi Staub	Conseillère municipale de Lucerne
------------------------------	-----------------------------------

Vice-président

Daniel Leupi	Conseiller municipal de Zurich
---------------------	--------------------------------

Comité

Kaspar Bopp	Conseiller municipal de Winterthour
Laurent Dietrich	Conseiller communal et vice-syndic, Fribourg
Beat Feurer	Conseiller municipal, Bienne
Alfonso Gomez	Conseiller administratif, Genève
Fabio Käppeli	Conseiller municipal, Bellinzone
Melanie Mettler	Conseillère municipale, Berne
Maria Pappa	Présidente de commune, St-Gall
Mark A. Wisskirchen	Conseiller municipal, Kloten
Monika Litscher	Directrice de l'Union des villes suisses (avec voix consultative, jusqu'en mai 2025)
Michael Brändle	Directeur adjoint de l'Union des villes suisses (avec voix consultative, dès juin 2025)

Secrétariat

Anna Meisser	Directrice de la CDFV
Maja Münstermann	Administration, Union des villes suisses (jusqu'en juillet 2025)
Valérie von Allmen	Administration, Union des villes suisses (dès août 2025)

Comptes 2024, Comptes 2025, Budget 2025 et 2026

	Comptes 2024 CHF	Comptes 2025 CHF	Budget 2025 CHF	Budget 2026 CHF
RECETTES				
Cotisations des membres	148 000.00	156 000.00	150 000.00	124 800.00
Recettes des colloques et conférences	270.00	1 170.00	500.00	500.00
TOTAL DES RECETTES	148 270.00	157 170.00	150 500.00	125 300.00
DÉPENSES				
Assemblée générale	5 028.05	3 458.70	4 000.00	8 000.00
Médias	661.55	661.55	2 000.00	2 000.00
Colloque / conférence	10 763.80	6 458.60	8 000.00	8 000.00
Projets	50 905.05	62 388.00	50 000.00	50 000.00
Frais administratives	0.00	0.00	1 000.00	1 000.00
Traductions	2 959.65	9 476.65	10 000.00	10 000.00
Internet	454.00	454.00	700.00	10 700.00
Groupes de travail, comm.	695.10	1 674.00	2 000.00	2 000.00
Rapport de gestion	627.00	627.00	1 000.00	1 000.00
Révision	918.85	891.80	1 000.00	1 000.00
Frais Banque/Poste	60.00	60.00	60.00	60.00
Secrétariat général	54 250.00	54 250.00	54 250.00	54 250.00
TOTAL DES DÉPENSES	127 323.05	140 400.30	134 010.00	148 010.00
Benefice (+) / Déficit (-)	20 946.95	16 769.70	16 490.00	-22 710.00

Bilan au 31.12.2025

	31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF
ACTIFS		
FONDS DE ROULEMENT		
Liquidités		
PostFinance	229 998.57	147 351.52
	229 998.57	147 351.52
Créances sur livraisons / prestations		
Créances sur livraisons / prestations	0.00	0.00
	0.00	0.00
TOTAL DU FONDS DE ROULEMENT	229 998.57	147 351.52
SOMME DU BILAN	229 998.57	147 351.52
PASSIFS		
CAPITAUX ÉTRANGERS À COURT TERME		
Dettes		
sur livraisons / prestations	65 760.60	0.00
	65 760.60	0.00
Autres dettes à court terme		
Compte courant UVS Berne	0.00	0.00
	0.00	0.00
Passifs transitoires		
Passifs transitoires	1 016.75	900.00
	1 016.75	900.00
TOTAL DES CAPITAUX ÉTRANGERS	66 777.35	900.00
CAPITAUX PROPRES		
Patrimoine au 01.01.	146 451.52	125 504.57
Bénéfice annuel	16 769.70	20 946.95
PATRIMOINE AU 31.12.	163 221.22	146 451.52
SOMME DU BILAN	229 998.57	147 351.52

Rapport de l'organe de révision

**BLASER
TREUHAND
BERN**

Konferenz der städtischen
Finanzdirektorinnen und -direktoren
Sektion des
Schweizerischen Städteverbandes
Monbijoustrasse 8
3001 Bern

BLASER TREUHAND AG
SCHWARZENBURGSTR. 265
CH-3098 KÖNIZ BERN

Telefon 031 372 11 11
Telefax 031 371 45 18
btb@treuhandbern.ch
www.treuhandbern.ch

Köniz, 12. März 2026

Bericht der Revisionsstelle zur Eingeschränkten Revision

**An die Mitgliederversammlung der Konferenz der städtischen
Finanzdirektorinnen und -direktoren, Sektion des Schweizerischen
Städteverbandes.**

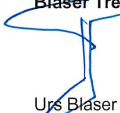
Als Revisionsstelle haben wir die Jahresrechnung (Bilanz und Erfolgsrechnung) der Konferenz der städtischen Finanzdirektorinnen und -direktoren, Sektion des Schweizerischen Städteverbandes, für das am 31. Dezember 2025 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft.

Für die Jahresrechnung ist der Vorstand verantwortlich, während unsere Aufgabe darin besteht, die Jahresrechnung zu prüfen. Wir bestätigen, dass wir die gesetzlichen Anforderungen hinsichtlich Zulassung und Unabhängigkeit erfüllen.

Unsere Revision erfolgte nach dem Schweizer Standard zur Eingeschränkten Revision. Danach ist diese Revision so zu planen und durchzuführen, dass wesentliche Fehlaussagen in der Jahresrechnung erkannt werden. Eine Eingeschränkte Revision umfasst hauptsächlich Befragungen und analytische Prüfungshandlungen sowie den Umständen angemessene Detailprüfungen der beim geprüften Unternehmen vorhandenen Unterlagen. Dagegen sind Prüfungen der betrieblichen Abläufe und des internen Kontrollsystems sowie Befragungen und weitere Prüfungshandlungen zur Aufdeckung deliktischer Handlungen oder anderer Gesetzesverstösse nicht Bestandteil dieser Revision.

Bei unserer Revision sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen wir schliessen müssten, dass die Jahresrechnung nicht dem schweizerischen Gesetz und den Statuten entspricht.

Blaser Treuhand AG


Urs Blaser
Dipl. Experte in
Rechnungslegung
Zugel. Revisionsexperte
und Controlling
Zugel. Revisionsexperte
Leitender Revisor


Fabian Stainhauser
Dipl. Wirtschaftsprüfer
B Sc BA
Zugel. Revisionsexperte

Beilage: Jahresrechnung

KOMPETENZ IM ZENTRUM

Mitglied des Schweizerischen
Treuhanderverbandes
TREUHAND | SUISSE

Les membres de la Conférence des directrices et directeurs des finances des villes

Aarau	Meyrin
Baden	Neuchâtel
Bâle	Rapperswil-Jona
Bellinzone	Reinach BL
Berne	Riehen
Bienne	Schaffhouse
Coire	Schlieren
Dietikon	Spiez
Frauenfeld	Soleure
Fribourg	St-Gall
Genève	Thoune
Gossau SG	Uster
Grenchen	Vevey
Horgen	Wädenswil
Kloten	Wallisellen
Kriens	Willisau
Lausanne	Winterthour
Liestal	Yverdon-les-Bains
Lugano	Zollikon
Lucerne	Zurich

Editeur

Conférence des directrices et directeurs des finances des villes
 Monbijoustrasse 8, Case postale, 3001 Berne
 Téléphone +41 31 356 32 32, info@cdfv.ch, www.cdfv.ch

Photo

«Urban – Raum – Mensch», Rolf Siegenthaler, Bern (sur mandat de l'UVS)

Layout

Atelier KE, Meiringen